

Affiché le 17/11/2025

Retiré le

LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM,

VU les articles, L 2542-2 et L 2542-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles, L 411-1 et R 411-1 et suivants, R 415 - 6 du Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des automobilistes dans la rue des Champs pour des raisons de sécurité,

ARRÈTE

ARTICLE 1 : Un panneau « STOP » de type AB4 est implanté à l'intersection de la rue des Champs et de la rue de la Doller.

ARTICLE 2 : Les automobilistes circulant sur la rue des Champs devront marquer l'arrêt absolu imposé par le panneau « STOP » et laisser la priorité aux véhicules venant de la rue de la Doller.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation conformes aux prescriptions réglementaires seront posés et rappelleront ces prescriptions aux usagers.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 6 : L'autorité de Police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et une copie sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE
- M. le Procureur de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 à MULHOUSE
- M. le Commandant de Police - BP 95 – 68273 WITTENHEIM CEDEX
- M. le Médecin Chef du SAMU – CH E. MULLER – 20 rue du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- M. le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

WITTENHEIM, le 12 novembre 2025



Pour le Maire
La 1^{re} Adjointe au Maire

Ginette RENCK



Place des Malgré-Nous CS 90029
68272 Wittenheim cedex



03 89 52 85 10



wittenheim.fr